# Burkina Faso : Etat de droit ou démocratie ?

Publié par Charles Millon · 28 décembre 2014, 11:06

Fin octobre, le Burkina Faso a vécu ce que l'on n'a pas hésité à appeler une « révolution noire » : des centaines de milliers de jeunes gens, las de 27 années de règne du chef de l'État Blaise Compaoré, lequel souhaitait modifier une énième fois la Constitution pour se maintenir au pouvoir, manifestaient à Ouagadougou.

Après avoir incendié le Parlement, ils ont finalement mis en fuite le président le 31 octobre.

Malgré des manifestations de grande ampleur, certainement téléguidées par d'anciens amis du président qui était sur la sellette depuis 2011, le changement de régime s'est accompli dans un calme relatif.

Ce qui est une bonne nouvelle.

Depuis ce 31 octobre et le départ en exil du président Blaise Compaoré, le Burkina Faso vit sa transition à un rythme soutenu.

La charte qui détermine l'architecture institutionnelle de cette période devant mener à des élections dans un an a été signée rapidement, le 15 novembre, et le nouveau chef de l'État, Michel Kafando a prêté serment le 21 novembre.

Les pressions internationales ne sont pas étrangères à cette accélération du calendrier, mais il est remarquable que l'armée, sous la houlette du lieutenant-colonel Isaac Zida, ait rendu si vite le pouvoir.

Le chef militaire n'a cependant pas renoncé à toute dignité officielle et il a même obtenu le poste de Premier Ministre : son « retour dans les casernes », a t-il lui-même indiqué, ne se fera qu'à l'issue de la transition, c'est-à-dire dans un an.

D'ici là, tout peut encore arriver.

En attendant, plusieurs enseignements peuvent déjà être retirés de ce changement de régime : Michel Kafando n'est pas l'élu d'un scrutin populaire

mais le fruit du consensus d'un collège de désignation composé de vingt-trois membres issus de différentes composantes de la société.

Au bout d'une nuit d'auditions et de tractations, les « grands électeurs » issus des rangs de l'armée, des partis politiques de l'ancienne opposition, de la société civile et des organisations religieuses ont tranché en faveur d'un homme d'expérience,connaissant les rouages de l'État et les arcanes internationaux.

Kafando a en effet été représentant du pays auprès de l'ONU.

Ce mode peu courant de désignation est à double tranchant : d'une part, il semble témoigner d'une certaine maturité du corps politique et social du Burkina Faso, qui n'a pas souhaité que dure trop longtemps la période de vacance du pouvoir et qui s'est emparé dès que possible du problème pour tenter de réinventer un pouvoir stable.

Mais d'autre part, entant qu'ancien proche de Compaoré, Michel Kafando peut apparaître devant le peuple, et notamment la jeunesse du pays, comme une doublure, en moins flamboyant, du précédent président.

Le Burkina, comme beaucoup de pays africains, connaît en effet une démographie galopante, de près de six enfants par femme, et la jeunesse y pèse donc d'un poids énorme.

Une jeunesse à qui, dans ce pays qui est l'un des plus pauvres de la planète, peu d'avenir est proposé.Le Burkina, qui n'a pas d'accès à la mer et compte 80% de population paysanne,est de longtemps un pays d'émigration.

D'abord vers le Ghana,puis vers la Côte-d'Ivoire, où le poids croissant de sa population avait contribué en 2003 à déstabiliser le pays.

C'est ainsi qu'il survit,  grâce aux capitaux que sa diaspora ramène de l'étranger.

Mais cette situation n'est pas viable, et la gabegie du développement industriel a été à peine masquée par la stabilité du pouvoir de Compaoré qui avait pris les rênes du pouvoir après l'assassinat du héros national Thomas Sankara en  1987.

Michel Kafando se propose de «bâtir une nouvelle société, une société réellement démocratique basée sur la justice sociale, la tolérance».

Noble ambition, mais quine fait pas un programme.

Dans un pays qui compte soixante ethnies, il est plus que jamais nécessaire de tenir compte de la réalité africaine.

Les frontières extérieures, mais aussi intérieures, ont été héritées de la colonisation et c'est une administration sans rapport direct avec le terrain qui est plaquée sur les différentes régions.

De manière générale, les constitutions occidentales ont été directement importées dans ces pays, sans que les traditions locales soient respectées et sans que l'organisation des populations soit prise en compte.

Le Burkina, aux deux tiers musulman, a pour l'instant la chance de n'être pas touché par la vague d'islamisation qui parcourt l'Afrique, et les communautés religieuses y cohabitent pacifiquement.

C'est d'ailleurs l'Église catholique elle même qui a été sollicitée à certain moment de la transition pour que l'un de ses représentants occupe le pouvoir, ce qu'elle a évidemment refusé de faire.

Mais cette harmonie religieuse ne masque pas la dichotomie qui existe entre la démocratie légale et la réalité sociologique du Burkina.

C'est d'ailleurs cela quia entraîné indirectement la chute de Compaoré.

Les institutions, respectées à la lettre, ne permettent pas la stabilité politique.

Pendant plusieurs décennies, les Burkinabés ont préféré un chef d'État à poigne et qui modifiait la constitution selon son bon plaisir à un chaos réel.

Néanmoins, ce modèle n'est pas satisfaisant.

Il est urgent que les textes soient révisés pour correspondre à la réalité africaine : il faudrait par exemple imaginer que les représentants des royaumes, des tribus ou des ethnies siègent au niveau national dans un Sénat recomposé et soient associés à la gestion locale.

Ce qui permettrait d'instaurer une harmonie politique à la base, et de prendre en compte les vraies aspirations des populations.

Au lieu de quoi, on préfère un simulacre démocratique, avec des élections ou truquées ou induisant une très large abstention, au profit d'une caste très réduite.

Le réalisme devrait pourtant conduire à s'interroger une bonne fois pour toutes sur l'opposition entre le système légal officiel et le système coutumier qui continue de régir le mode de vie des habitants de ces pays-là.

C'est un autre enseignement de cette « révolution noire », enseignement dont une grande partie de l'Afrique doit faire son miel : le besoin de liberté et d'organisation réaliste va se répandre.

D'un point de vue géopolitique, c'est extrêmement préoccupant : demain, ce peut être aussi bien le Cameroun que le Congo-Brazza, le Bénin que le Tchad qui peuvent être touchés, dans un jeu de dominos semblable à celui du Printemps arabe.

Manifestement, le temps des autocraties déguisées en démocraties a vécu.

Mais il est illusoire de penser que la structure sociale permettrait à l'Afrique de faire un saut immédiat – pour autant qu'elle soit désirable d'ailleurs – vers la démocratie occidentale abstraite et déliée des contingences du terrain.

L'urgence africaine,c'est de faire respecter l'État de droit plutôt que la démocratie.

Les deux ne sont en effet pas superposables, et l'on peut parfaitement imaginer un avenir africain fondé sur des États décentralisés, organisés par le bas, respectant parfaitement le droit, qui évitent les pièges de la féodalité autant que ceux des grandes proclamations démocratiques non suivies d'effets.

Redonner la parole aux populations selon leur ordre, c'est aussi empêcher le pillage infernal des ressources du continent qui doivent beaucoup plus à l'avidité et à la pusillanimité des élites renfermées dans leur domination qu'à une supposée faiblesse intrinsèque de la société africaine.

L'exemple du Sénégal,organisé de façon stable autour de ses confréries, devrait inspirer ces nations qui hésitent sans cesse entre un ordre fort et une soif de liberté compréhensible.

Cette organisation a l'immense mérite de ne pas donner le pouvoir à une seule

ethnie, dominante numériquement, mais de prendre en compte toutes les composantes de la société.

Afin d'assurer stabilité et continuité, modernité et respect de la tradition, le président aurait la mission, la fonction et le rôle de père de la nation, ainsi que le furent Houphouët-Boigny ou Sedar-Senghor en leur temps.

L'expédition des affaires courantes relèverait d'un gouvernement présidé par un Premier ministre.